

# ENCADREMENT : LES MESURES ORGANISATIONNELLES FACE AU COVID 19



## OBJECTIFS

Rappeler le cadre réglementaire et la responsabilité de l'employeur et des salariés

Connaitre les bonnes pratiques organisationnelles à faire appliquer

Appliquer et faire appliquer les mesures de prévention face au COVID 19 définies dans l'entreprise



### PUBLIC

- Toute personne de l'encadrement en charge de la mise en place des moyens des règles de prévention du risque COVID



### PRÉREQUIS

- Aucun



### STAGIAIRES PAR SESSION

- De 4 à 8 personnes



### DURÉE

- 2h30



### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et temps de questions/réponses
- Formation 100% à distance
- Animation par un formateur/consultant spécialiste de la prévention des risques professionnels



### ÉVALUATION DES ACQUIS

- Aucun

## CONTENU DE LA FORMATION

### Introduction

- Qu'est ce que le COVID 19
- Consignes gouvernementales
- Mode de transmission
- Rappel des gestes barrières

### La responsabilité de l'employeur et des salariés

### Les moyens organisationnels

- Distanciation sociale et les postes de travail
  - Bureau
  - Atelier
- Les mesures d'hygiène à faire respecter
- Les moyens de protection (masques...)
  - Intérêts, limites et règles d'utilisation
- Les bonnes pratiques faire respecter par les collaborateurs

### Connaitre la consigne d'urgence dans le cas de salariés présentant des symptômes

### EN COMPLÉMENT sur le thème

Autres formations proposées en Intra-Inter-entreprises :

- Encadrement : les mesures organisationnelles face au COVID 19
- Opérateur : les mesures à appliquer face à COVID 19
- Le nettoyage et la désinfection des infrastructures

QSE FAD 4-PF-05.05.20 Le référent COVID 19